

**COMPTE-RENDU DE LA REUNION**  
**DU CONSEIL MUNICIPAL DE PERON**  
**DU 5 DECEMBRE 2002**

Etaient présents : M. ARMAND, Maire, Mrs, PERAY, COLLET, Adjoint, Mmes BLANC, LEANDRE, LEMAÎTRE, ROLLI, Mrs CARETTI, COLLIGNON, DAVIS, GIGI, GIROD, LEVRIER, MARTINEK, ZAMORA.

Absents excusés : Mrs MOUTTON, CACHET (pouvoir à M. Collignon), COLLOMBET (pouvoir à M. Davis), M. RABILLER (Pouvoir à Mme Lemaître),

Ouverture de la Séance à 20 H.

**1. Election du secrétaire de séance** : Mme LEANDRE Bernadette.

**2. Le compte rendu de la séance du 7 novembre est approuvé à l'unanimité.**

Une remarque de M. Girod Philippe concernant le compte rendu du 3 octobre,

5.1.1. M. Girod s'est abstenu concernant le vote pour la demande de PC de JB PROMOTION.

**3. DELIBERATIONS :**

**3.1. Convention avec l'urbaniste M. Sartori pour mission d'urbanisme pour la création d'une ZAC dans le Centre Village :**

Monsieur Le Maire rappelle au Conseil Municipal que dans le cadre de l'organisation de son développement, la Commune a inscrit au POS comme l'un des objectifs importants l'aménagement et la confortation des villages de la Commune en :

- évitant que l'habitat individuel (tendance majeure d'évolution) ne vienne « phagocytter » les centres anciens notamment au sud de PERON afin de permettre un étoffement dans le temps de ces villages.

- Envisageant des options incitatives à l'habitat collectif aux abords du centre, afin de permettre un développement cohérent de la forme urbaine.

- La Commune a donc engagé une réflexion sur le développement, l'organisation et la desserte (par la voirie et les autres réseaux) de PERON au lieu-dit « Grand Pré » (sous le chef-lieu) :

compte-tenu de sa situation en continuité du centre village et des équipements scolaires, ce secteur est destiné au développement de l'habitat collectif visant la mixité accession / locatif, des espaces publics et des liaisons avec le cœur du village.

L'aménagement du centre du village est ainsi un élément essentiel de cet objectif. Il dispose d'atouts importants tels que des terrains libres stratégiques à proximité immédiate du centre actuel.

Le Maire précise qu'il est nécessaire de prévoir un aménagement cohérent de l'ensemble de ce secteur délimité au POS par la zone 2 NAb permettant de façon concertée les projets de tous les acteurs tout en laissant la maîtrise du développement à la Commune.

Il explique que la réussite de cette opération nécessite au préalable de confier à un bureau spécialisé, sous la conduite de la SEDA, la mission devant définir l'urbanisme (plan masse de l'opération) et le programme (capacité constructible, types de logements).

Pour mener à bien cette mission, il propose de retenir le Cabinet d'études TERRITOIRES – Monsieur SARTORI à CRAN GEVRIER (74) et Monsieur VAN DEN DRIESSCHE à ANNECY (74), moyennant une rémunération de 23 920,00 € + T.V.A. au taux légal en vigueur.

Monsieur Sartori étant le mandataire commun à cette opération.

LE CONSEIL MUNICIPAL,  
L'exposé du Maire entendu et après en avoir délibéré,  
- ACCEPTE la proposition et AUTORISE le Maire à signer le contrat liant la Commune à Messieurs SARTORI et VAN DEN DRIESSCHE et à en assurer l'exécution.  
- PRECISE que les crédits nécessaires seront prévus au budget 2003.

**Approuvée à l'unanimité.**

### **3.2 Adhésion de la commune de Cessy à la CCPG.**

Monsieur le Maire informe l'assemblée :

Par délibération en date du 4 novembre 2002, le Conseil Municipal de Cessy s'est prononcé en faveur d'une adhésion à la Communauté de Communes du Pays de Gex.  
Il demande une adhésion avant la date du 31 décembre 2002 pour prise d'effet effective au 1er janvier 2003.

En exécution de l'article L.5211.18 du CGCT, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Pays de Gex, dans sa séance du 28 novembre 2002, a approuvé à l'unanimité l'adhésion de la commune de Cessy.

Conformément à l'article L.5211.18-I dernier§ du CGCT, chacune des communes membres doit maintenant se prononcer sur cette adhésion.

Le Conseil Communautaire du Pays de Gex demande aux communes membres de délibérer début décembre afin de permettre à Monsieur le Préfet de l'Ain de prendre son arrêté d'exécution avant fin 2002.

L'adhésion de la commune de Cessy est tout à fait conforme aux enjeux de développement du Pays de Gex, car cette commune est totalement enclavée dans la Communauté de Communes et située sur l'axe stratégique de la RN 5.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après avoir délibéré,  
- DECIDE d'approuver l'adhésion de la commune de Cessy à la Communauté de Communes du Pays de Gex,  
- DONNE son accord pour une adhésion avec effet dès le 1<sup>er</sup> janvier 2003.

**Approuvé à l'unanimité. (1 abstention, M. Davis).**

### **3.3. Convention avec la SAUR pour exploitation du poste de relevage de Pré Munny. (en annexe).**

Monsieur le Maire informe les membres présents qu'il y aurait lieu de prévoir l'exploitation du poste de relevage de la zone de « Pré-Munny » et présente aux membres présents un projet de convention de prestations de service avec la Société SAUR.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après avoir délibéré,  
- ACCEPTE les termes de la convention avec la Sté SAUR pour l'exécution de diverses prestations concernant le poste de relevage des eaux usées de la Zone artisanale de Pré Munny.  
- - DIT que le montant annuel forfaitaire de ces prestations sera de 1 864,21 € HT.  
- - AUTORISE, le maire ou en cas d'empêchement un adjoint à signer la convention à intervenir.

**Approuvée à l'unanimité.**

### **3.4 Décision modificative budgétaire (virement de crédit n°8)**

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal que certains crédits prévus au budget primitif 2002 (budget principal) se révèlent insuffisants et qu'il y aurait lieu par conséquent de procéder à un virement de crédits.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après avoir délibéré,  
 - DECIDE de prévoir les modifications budgétaires suivantes sur l'exercice 2002 du budget principal :

INTITULE ARTICLE	AUGMENTATION DE CREDITS EXISTANTS		DIMINUTION SUR CREDITS EXISTANTS	
	CHAPITRE/ ARTICLE	SOMMES	CHAPITRE/ ARTICLE	SOMMES
maison des société Construction			44 2313	- 4560,10 €
Virement de la section de fonctionnement			021	- 4560,10 €
Virement à la section d'investissement			023	- 4560,10 €
Cotisation Centre national et départ.	012/6336	+ 164,23 €		
Personnel titulaire	012/6411	+ 2 123,38 €		
Cotisations aux caisses de retraite	012/6453	+ 1205,35 €		
Autres charges financières	014/ 668	+ 1 067, 14 €		

**Approuvée à l'unanimité.**

### 3.5. Décision modificative budgétaire (virement de crédit n°9) :

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal que certains crédits d'investissement prévus au budget primitif 2002 se révèlent insuffisants pour mener à bien certaines opérations.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après avoir délibéré,  
 - DECIDE de prévoir les virements de crédits ci-dessous :

INTITULE OPERATION	AUGMENTATION SUR CREDITS EXISTANTS		DIMINUTION SUR CREDITS EXISTANTS	
	OPERATION ET ARTICLE	SOMMES	OPERATION ET ARTICLE	SOMMES
Aménagement/extension maison des sociétés			44 2313	- 2 700 €
Aménagement cœur de village	21/ 2315	+ 2 700 €. (Complément pour aménagement résidence de l'Etraz)		

**Approuvée à l'unanimité.**

## 4. POINTS DIVERS

### 4.1. Décision concernant l'association de la commune à l'Office de Tourisme de Collonges et de sa région :

Les conseillers décident que la commune restera associée à l'Office de Tourisme de Collonges pour 2003 et versera une subvention de 3 € par habitant.  
 (16 voix pour rester associé, 1 absence, 1 voix contre.)

#### **4.1 Pré Munny**

\*Les actes notariés pour les ventes des lots sont en préparation.

#### **4.2. Auberge Communale**

\*Point sur les travaux.

Le désamiantage a été effectué, il y a 1 mois de retard par rapport aux prévisions d'avancement des travaux. Ouverture prévue décembre 2003.

#### **4.3. Subventions**

\*pour la mise au gabarit de la Route forestière : montant prévisionnel de la subvention qui sera attribuée par l'Etat et l'Union Européenne : 27 767,53 € HT soit 60 % du projet (hors enrobé)

\*Pour l'aménagement de l'Auberge une subvention de 13 816 € sera versée par le Conseil Général en complément de celle déjà versée pour l'acquisition du bâtiment soit : 24 297 €.

\*Pour la Sécurisation route de Lyon une subvention de 1 302,38 € sera versée par le Conseil Général.

#### **4.4 Aménagement foncier.**

\*M. le maire présente le projet de périmètre retenu par la commission d'aménagement foncier. Aucune remarque de la part des conseillers présents.

#### **4.5 Projet dans Bâtiment Pittet « Le Martinet ».**

\*demande de Particuliers pour la création d'un atelier créatif dans le cadre d'une association. Accord de principe du conseil municipal avec des obligations pour les intéressés concernant la sécurité et l'assainissement.

#### **4.6. Ravinement du ruisseau « Le Groise »**

Pour parer aux divers problèmes causés par le ravinement, des devis seront demandés pour un talutage avec pieux.

#### **4.7. Bâtiments :**

\*Un devis a été demandé à l'entreprise Maingueux de Péron pour rénovation des murs de la cantine suite à la visite des services de la DDASS. Devis accepté pour 1 198,68 €.

\*Etant donné que la chaudière à gaz des vestiaires du foot ne fonctionne plus, un devis pour un changement a été demandé à l'entreprise Cart de Pougny. Devis accepté pour 6 817,20 € (le financement sera prévu en 2003).

\*Un devis a été demandé à la Sté CUNY pour le changement d'un compresseur de congélateur pour la salle champ fontaine : Devis accepté pour 727,43 € HT

### **5. COMPTES-RENDUS**

#### **5.1.Commissions communales et réunions maire et adjoints :**

5.1.1.- Permis de construire (M.Peray)

Présentation des demandes vues par la commission :

\*réunion du 19 novembre :

- SCI Nevada pour villa chemin de la Polaille. Avis favorable.
- M. Del Negro pour villa dans lot. Les Genevray. Avis favorable.
- M. Buffaz, pour villa dans lot le Clot du Four à Pain. Avis favorable.
- M. Filippi Jean-Claude pour agrandissement logement existant à Feigères. Avis favorable.
- JLS IMMOBILIER, demande de lotissement pour 6 lots en Genevray. Avis favorable pour villas jumelées et déplacement du sentier piétons au sud du lotissement.
  
- Présentation d'un avant-projet de 12 logements à Logras. Avis favorable du conseil.
- Présentation d'un avant-projet de lotissement à Péron, La commission urbanisme devra revoir le promoteur.

#### 5.1.2. – Communication (M. Collet)

\*les plaques numérotées des maisons seront distribuées lors de permanences en mairie les 14 décembre et 18 janvier 2003.

#### 5.1.3 – Relation avec les écoles (M. Collet).

\*Conseil d'école du 21.11.02 : le règlement intérieur de l'école est adopté. Le directeur d'école ne prendra plus de stagiaires ATSEM résidant dans la commune. M. Zamora demande qu'à chaque réunion d'école la commission scolaire soit avisée.

#### 5.1.4 – Jeunesse (M. Collet)

\*Suite à diverses rencontres informelles avec les jeunes la commission propose un préau en bordure de la piste de Skates (projet à chiffrer par la commission bâtiment).

\*Les jeunes entre 13 et 18 ans seront invités par le biais du petit péronnais à une réunion.

#### 5.1.5.- Environnement (M. Collet)

\*Dans le cadre du fleurissement des particuliers, 7 personnes seront remerciées et félicitées au mois de mars lors d'une remise de prix en bons d'achat de 100 € à prendre à la foire aux plantons.

#### 5.1.6 – Voirie (M. Péray)

\*aménagement route de Lyon :

Trois bureaux seront mis en concurrence : la DDE, SCP DUCRET-GROS, CABINET FONTAINE.

#### 5.1.7 – Relation avec les Sociétés (Mme Blanc)

\*AG des sportifs en herbe / Baisse des effectifs, et comme d'habitude malheureusement peu de parents impliqués.

### **5.2.Commissions intercommunales :**

5.2.1.- Conseil Communautaire du 28 novembre 2002. Rapport de M. Armand.

\*Le conseil a voté la collecte sélective dans les immeubles de 8 communes dont Péron. Le financement devra être discuté en commission déchets pour clarifier le payeur de cette nouvelle prestation : les communes ou la CCPG.

5.2.2 – Environnement (M. COLLET) réunions des 13 novembre et 3 décembre.

\*(M. Collet).Réunion pour le Sidéfage le 14.11.02.

\*(M. Collignon) réunions CCPG le projet de réhabilitation de Baraty est inchangé : compostière + décharge de classe 3 (matériaux inertes).

5.2.3.- Economie (M. Davis) Réunion du 13.11.02.

5.2.4.- Eau et Asst (M. Armand) Travaux retenus pour 2003.

\*place St Antoine et Grand'rue,

\*chemin de la Louye, Moulin Peney, chemin de Brandou (canalisations),

\*aménagement du carrefour du Branland,

\*Curage de la lagune à Feigères.

\*construction d'une unité de dépollution à Greny.

\*études : RD 984 à Logras, rue Dommartin à Greny, Grand'rue à Péron, séparatif du réseau de Feigères.

**SEANCE LEVEE A 0 H 50**